



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Doubs – Canton de Besançon I
Commune de DANNEMARIE SUR CRÈTE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 025-212501951-20230404-2023_DELIB12-DE

ANNÉE 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (15 membres en exercice) se sont réunis, après convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

Convoqués : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Adeline ALVES-COUTINHO - Pascal BILON - Benoit COELO – Estelle ECARNOT - Marie-Thérèse FIGUET – Vincent LEGUYON – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS - Camille RUAULT

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

10 Présents :

Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Benoit COELO – Marie-Thérèse FIGUET – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS

3 Procurations :

Adeline ALVES-COUTINHO a donné procuration à François RAUSCHER ; Pascal BILON a donné procuration à Sébastien PERRIN ; Camille RUAULT a donné procuration à Grégory PAUL

2 Absents : Estelle ECARNOT ; Vincent LEGUYON

Nombre de votants : 13

Préambule

- Contrôle du quorum : 10
- Désignation du secrétaire de séance : Benoit COELO

DÉLIBÉRATION 2023-11 : vote des taux d'imposition 2023

Le maire explique que suite au travail annuel de la commission 1 Finances, en 2022, 2 taux avaient dû être votés :

- le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.99%
- le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.16%

Ces 2 taux n'avaient pas subi d'augmentation de 2021 à 2022 ; la commission recommande qu'ils soient reconduits de même pour 2023.

Reste à voter le taux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, le maire et la commission proposent 16.18%.

DÉBAT ET VOTE

AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide les propositions de taux

par 12 voix POUR 0 voix CONTRE 1 ABSTENTION

Le secrétaire de séance

Le 04/04/2023

Le maire, Sébastien PERRIN

Le 04/04/2023

